LIBRARY
Michigan State
University

AU NOM DE DIEU LE TRES CLEMENT ET LE TRES MISERICORDIEUX

VOICI NOTRE APPEL

LA POLITIQUE DANS L'ISLAM ET LE POINT DE VUE DES FRERES MUSULMANS

MOUVEMENT DE TRES GRANDE NOTORIETE EN EGYPTE

**EN GUISE DE TRADUCTION EN FRANCAIS
DU DOCUMENT ORIGINAL RECU EN ARABE /
PAR UN GROUPE D'ETUDE ISLAMIQUE
DEMEURANT AU SENEGAL**

DAKAR EN JUILLET - AOÛT 2000

N° d'inscription aux droits d'auteur .....

Pour tous renseignements, s'adresser à Cheikh Soubki SYLLA
Tél. : 824.17.04 / 834.59.37 - BP. 10383 Dakar (SENEGAL)

BP
173.7
.V65
2000

بسم الله الرحمن الرحيم

مقدمة الكتاب

لقد مر على المسلمين عبر تاريخهم الطويل، عدد من المصلحين والمفكرين ودعاة التغيير والتجديد فلم أر زعيما أكثر مصداقية لما تنبأ به من الإمام الشهيد حيث كتب للإخوان المسلمين وهم في بداية طريقهم يصارحهم بما ينتظرهم من معوقات وعراقيل:

((أحب أن أصارحكم أن دعوتكم لازالت مجهولة عند كثير من الناس ويوم يعرفونها ويدركون مراميها وأهدافها ستلقى منهم خصومة شديدة وعداوة قاسية، وستجدون أمامكم كثيرا من المشقات وسيعترضكم كثير من العقبات في هذا الوقت تكونون قد بدأتم تسلكون سبيل أصحاب الدعوات، أما الآن فلازلتم مجهولين ولا زلتم تمهدون للدعوة وتستعدون لما تتطلبه من كفاح وجهاد سيقف جهل الشعب بحقيقة الإسلام عقبة في طريقهم وستجدون من أهل التدين ومن العلماء الرسميين من يستغرب فهمكم للإسلام وينكر عليكم جهادكم في سبيله وسيحقد عليكم الرؤساء والزعماء وذوو الجاه والسلطان وسيقف في وجهكم كل الحكومات على السوء وستحاول كل حكومة أن تحد من نشاطاتكم وأن تضع العراقيل في طريقكم لمناهضتكم وإطفاء نور دعوتكم وسيستعينون في ذلك بالحكومات الضعيفة والأيدي الممدة إليهم بالسؤال، وإليكم بالإساءة والعدوان ويثير الجميع حول دعوتكم غبار الشبهات وظلم الاتهامات وسيحاولون أن يلصقوا بها كل نقيصة وأن يظهروها للناس في أبشع صورة معتمدين على قوتهم وسلطانهم ومعتمدين بأموالهم ونفوذهم ﴿ يريدون أن يطفئوا نور الله بأفواههم والله متم نوره ولو كره الكافرين ﴾.

وستدخلون بذلك ولا شك في دور التجربة والامتحان فستسجنون بذلك وتقتلون وتشردون وتصادر مصالحكم وتعطل أعمالكم وتفتش بيوتكم وقد يطول بكم مدى هذا الامتحان ﴿ أحسب الناس أن يتركوا أن يقولوا آمنا وهم لا يفتنون﴾ ولكن الله وعدكم بعد ذلك نصرة المجاهدين ومثوبة العاملين ﴿ يا أيها الذين آمنوا هل أدلكم على تجارة

تنجيكم من عذاب أليم... فأيدنا الذين آمنوا على عدوهم فأصبحوا ظـاهرين ﴾ فهـل أنتم مصرون على أن تكونوا أنصار الله ؟

رسالة ((بين الأمس واليوم)) ومن آرائه قوله : ((إن لكل عصـر وجهـين: جميـل وقبيح، ومن الغبن أن نترك جمال العصر لقبحه، ومن الخطأ، نتهاون قبحه لجماله، بـل نقف موقف الناقد البصـير يـأخذ الطيـب وينفي الخبيـث)) (**حسن البنـا حديـث مـع الأستاذ / فريد وجدي مجلة الفتح العدد ١٥٩**).

لقد حدث ما تنبأ به الإمام الشهيد فصمدوا وما خاروا وثبتوا وما جزعـوا، ضـاربين أجمل الأمثال في الوفاء بالعهد. فهـي جماعـة مـن المسـلمين صادقـة في العمـل مخلصـة في عقيدتها وأنموذج لكل داعية واع وسياسي مشبع بالوطنية وكيف لا؟!

وقد حافظت رغم المحن والتنكيل على عهد وصية إمامهـا بأمانـة لا يتطـرق إليهـا وهن ولا استكانة وتثبثت بمبادئه تثبثا لا يعرف نكوصا ولا تنصلا أو مساومة!

أُعْجِبْتُ بصمودهـم أمـام التحديـات وآثـرتُ طروحـاتهم وتـأثرت بأفكـارهم النـيّرة وتشرفت بالانتماء إليهم.

فهـذه الرسـالة مـن إحـدى طروحـاتهم ننقلهـا إلى الفرنسـية ليسـتفيد بهـا القـارئ المتفرنس ويطلع عليها.

نسأل الله سبحانه وتعالى التوفيق والسداد وأن يَكْسُوَ حلة الإخلاص والقبول.

أخوكم في الله / شيخ سبكي سيلا

رئيس جمعية الشباب المسلم للتوجيه والتكوين

ومدير عام مركز الإشعاع الإسلامي للتربية والتعليم

ص – ب: ١٠٣٨٣ / الهاتف: ٨٢٤١٧٠٤ – ٨٣٤٥٩٣٧

دكار – السنغال

AU NOM DE DIEU LE TRES CLEMENT ET LE TRES MISERICORDIEUX

VOICI NOTRE APPEL

LE PLAN DU TEXTE

N° D'ORDRE	DESIGNATION	PAGE
0	LA PAGE DE GARDE	
	LE PLAN DE TEXTE	
	L'INTRODUCTION	1
	QUI EST LE FONDATEUR DU MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS EN EGYPTE ?	4
I	S'AGISSANT DE LA POLITIQUE DANS L'ISLAM	7
	1. - AVANT PROPOS	
	2. - LA POLITIQUE DANS L'ISLAM	
	1 - CONSIDERATIONS GENERALES 2 - CONQUETE ETRANGERE CHRETIENNE DE L'ETAT ISLAMIQUE 3 - PERIODE DE LIBERATION PROGRESSIVE DE L'OCCUPATION MILITAIRE ETRANGERE	7
II	QUANT AU POINT DE VUE DES FRERES MUSULMANS	
	«AL-IKH WÂN L - MUSULIMÛN»	12
	1) - LES PRINCIPES DU MOUVEMENT DES FRÈRES MUSULMANS ET LEUR VISION À L'ENDROIT DU SYSTÈME DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ	
	2) - DÉCRÉTER LA CHARIA COMME FONDEMENT ESSENTIEL DES ACTIVITÉS DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ ISLAMIQUE	
	3) - OEUVRER A LA REALISATION DE L'UNITE ENTRE LES NATIONS ET LES ETATS ISLAMIQUES, AVEC A LEUR TETE, LES ETATS ARABES / ET A LEUR LIBERATION DE TOUTES LES FORMES DE PENETRATION COLONIALE ETRANGERE	13

	II - LA REACTION DE L'OCCIDENT / ET EN TERMES REPANDUS	
	1 - LE DANGER DU FONDEMENTALISME ISLAMIQUE OU LE DANGER DES MUSULMANS FONDEMENTALISTES	14
	2 - L'ISLAM POLITIQUE	15
	3 - LA RÉSOLUTION DES FRERES MUSULMANS	18
	1. LA CHOÛRA ET LE PLURALISME	20
	2. LE REJET DE LA VIOLENCE	
	3. ATTITUDES DES FRERES MUSULMANS VIS-A- VIS DES NON MUSULMANS DANS LA SOCIETE ISLAMIQUE	21
	4. LA FEMME DANS LA SOCIETE ISLAMIQUE	23
	5. LE PROBLEME DES DROITS DE L'HOMME	24
III	**PRINCIPE DE RECONCILIATION**	25
IV	**LA POLITIQUE ET NOUS LES FRERES MUSULMANS**	28
V	**EN ADDITIF :**	33
	* DIX CONSEILS DE L'ISLAM MARTYR HASSAN AL BANNÂ / A LIRE, A MEDITER ET A PRATIQUER	
	** COMME DERNIER MOT	
	«ALLAHOUMA SALLI ALA SAYIIDINA MOUHAMMADINE WA SALIM !»	

AU NOM DE DIEU LE TRES CLEMENT ET LE TRES MISERICORDIEUX

INTRODUCTION

Certes, le Monde Musulman a connu à travers sa longue histoire, un grand nombre de Réformateurs, de Penseurs et de Rénovateurs, mais **je n'en connais pas de guide aussi crédible que l'Imam Martyrs HASSAN AL BANNÂ** qui, dans une correspondance aux Frères Musulmans, leur avait prédit ce qui les attendait comme preuve et obstacles, et annoncé que c'est au moment de ces méchantes manifestations qu'ils seraient réellement tout à fait au début du sillage de ceux qui appellent vraiment à **DIEU**.

Je veux vous faire savoir, disait-il que votre prêche est en ce moment méconnue de la plupart des gens, mais le jour où ils sauront ses visées et son objectif, vous rencontrerez d'eux, une hostilité et une haine extrêmes, et vous serez confrontés à de multiples obstacles et épreuves. **Ce n'est qu'en ce moment là que vous saurez réellement emprunté le chemin des grands prêcheurs.** En ces temps donc, vous restez méconnus et ne faites que baliser le chemin de l'Appel et vous préparer en vue de ce qu'exige une telle mission en lutte.

En effet, l'ignorance de l'essence même de l'ISLAM par le peuple constituera un obstacle. De même que, vous trouverez parmi ceux qui se réclament de la Religion et parmi les Oulémas officiels des gens qui s'étonneront de votre compréhension de l'ISLAM, et vous dénieront la légitimité de parler à son nom. Aussi, les présidents, les Guides et les Détenteurs de richesse ou de pouvoir, seront-ils jaloux de vous, et tous les Gouvernements, quelle que soit leur obédience, se dresseront-ils contre vous, et chacun en ce qui le concerne, essaiera-t'il de mettre un terme à votre activité, et de vous mettre des obstacles pour vous contrer et pour éteindre le flambeau de votre Appel.

Et pour ce faire, ils utiliseront les Gouvernements démunis, mais aussi les mains tendues pour assistance à leur endroit, qu'ils détourneront pour vous faire du mal et vous agresser. Aussi, et ensemble, jetteront-ils sur votre mission une poussière de doutes, entretiendront-ils autour d'elle des suspicions obscures, et essaieront-ils de lui coller toutes sortes d'imperfections, pour la présenter aux yeux des gens, dans la pire des images, en s'appuyant tantôt sur leur pouvoir, tantôt sur leurs richesses ou encore sur leur influence.

«ILS VEULENT ETEINDRE LE FLAMBEAU DE DIEU PAR LEUR BOUCHE MAIS DIEU ACHEVRA LA PROPAGATION DE SA LUMIERE MEME SI LES INCREDULES EN EPROUVENT MEPRIS».

CORAN : LE RANG S 61 / V8

C'est en ce moment là sans doute, que commencera pour vous la phase de l'expérimentation et des épreuves. Alors, vous serez emprisonné, persécuté, forcé à l'exil, et vous verrez votre intérêt bloqué, vos emplois confisqués et vos maisons perquisitionnées : et de telles épreuves dureront.

«LES GENS CROIENT-ILS QU'ON LES A LAISSE SIMPLEMENT DIRE NOUS AVONS LA FOIS EN DIEU SANS POUR AUTANT ÊTRE MIS A L'EPREUVE».

CORAN : L'ARAIGNEE S 29 / V2

Mais **DIEU** vous promet au bout de ces épreuves son assistance promise aux combattants de la bonne cause et sa rétribution due aux bienfaiteurs.

«Ô VOUS QUI CROYEZ ! VOULEZ-VOUS QUE JE VOUS MONTRE UN COMMERCE QUI VOUS PROTEGERA D'UN CHÂTIMENT DOULOUREUX... ET NOUS AVONS DONNE LA VICTOIRE AUX CROYANTS AU DETRIMENT DE LEURS ENNEMIS, LEUR PERMETTANT AINSI DE POUVOIR SEXHIBER».

CORAN : LE RANG S 61 / V10

Seriez-vous donc décidés de rester les alliés **DE DIEU ?**

Ceci, étant un extrait de la lettre de «**BAYNAL-AMSI WAL-YAMN**» (*Entre hier et aujourd'hui*).

Notons aussi parmi ses idées ce qui suit :

«Chaque époque a deux faces, une belle et une laide, et il relève de l'idiotie de laisser sa beauté au profit de sa laideur. C'est aussi une erreur de sous-estimer la face mauvaise de la bonne, car nous devons être des observateurs avisés preneurs du bon et répugnant le mauvais».

Extrait d'un entretien de **HASSAN AL BANNÂ** avec **LE PROFESSEUR FARID WOUDJI** dans la revue **AL-FATH, n° 159.**

Notons par ailleurs, que ce qu'avait prédit l'Imam Martyr a eu lieu, car ses combattants ont résisté sans fléchir, et persévéré sans se lasser, donnant ainsi le meilleur exemple de fidélité et d'attachement à la parole donnée.

C'est un groupe de musulmans résolus dans leur action, sincères dans leur foi, et qui constitue un modèle pour tout prêcheur avisé ou politicien épris de patrimoine, et comment non ?

En effet, malgré les épreuves et la torture, ils ont gardé le conseil de leur Guide avec loyauté, sans l'altérer et sans y renoncer, et se sont agrippés à ses principes sans flancher, ni se dérober, encore moins marchander !

Je suis donc émerveillé par leur solidité devant les défis, épouse leurs convictions et idées fertiles, et m'honore de m'identifier à eux.

Cette lettre, ci-après est l'une de leurs thèses et nous l'avons traduite, ici d'une manière adaptée, et aux fins d'en faire bénéficier largement le lecteur francophone.

Nous demandons à DIEU (*Gloire à LUI*) de nous garantir la réussite et la droiture, et de revêtir nos actions de sincérité, tout en les agréant.

Par votre frère en religion CHEIKH SOUBKI SYLLA
Président de l'Association de la Jeunesse
Musulmane pour l'Orientation et la Formation
Directeur Général du Centre de Rayonnement
Islamique pour l'Education et l'Enseignement
BP. 10 383 - Tél. : 824.17.04 / 834.59.37
Dakar - République du Sénégal

QUI EST LE FONDATEUR DU MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS / EN EGYPTE ?

L'IMAM MARTYR HASSAN AL BANNÂ naquit à AL-MAHMOUDIYYA AU CAIRE en 1324 H correspondant au 17-11-1906, dans une famille de très grande tradition culturelle et religieuse.

Et depuis son bas âge, il s'est distingué par son amour pour le savoir et l'ascétisme, et des signes d'intelligence et de grandeur se manifestent en lui. Il observait régulièrement les prières nocturnes et le jeûne du lundi au jeudi, étant tout jeune, et son visage faisait apparaître des signes de souffrances, liés à sa méditation des conditions malheureuses des musulmans, dont il disait :

«***DIEU sait combien de fois nous avons passé des nuits blanches en train de méditer les conditions dans lesquelles vivait la OUMMA, et à nous représenter ce qui lui était advenu dans différents domaines de sa vie, afin de trouver des remèdes appropriés à ses maux ; et l'émotion nous poussait à verser des larmes***».

L'IMAM s'est confié, par la suite, à quelques personnes de vertu, et s'est engagé avec cinq de ses amis à former le noyau d'une oeuvre islamique, et leur nouveauté fut baptisé sous le nom de «***AL- IKHWÂN AL MUSLIMUM***» (*Les frères musulmans*).

Lorsque les adversaires de l'ISLAM prirent conscience du danger que représentait ce groupe pour leurs intérêts et leur projet d'occidentalisation, **ils ont vite planifié d'assassiner son guide, croyant ainsi étouffer le Mouvement**.

Par coïncidence, les Frères avaient édité **un calendrier pour l'année 1948 où la photo de l'Imam était imprimée, et lorsque ce calendrier atterrit chez LE ROI FARUK**, il en piqua une grosse colère, faillit en devenir fou de rage et son orgueil en prît un sacré coup. C'est ainsi qu'il convoqua son Directeur de Cabinet et son Conseiller et dit à l'un d'eux : «***As-tu vu la photo du nouveau ROI***» ? tout en désignant la photo d'**AL BANNÂ**, avant d'ajouter : «***HASSAN AL BANNÂ veut renverser mon trône, il faut absolument le supprimer***».

C'est ainsi que, pour réaliser le plan de l'assassinat, **MAHMUD ABD AL MAJID** mandata cinq hommes des services de renseignements pour attenter à la vie de l'Imam. Ce dernier fut donc atteint par les balles des assassins alors qu'il se trouvait dans l'une des plus grandes places **DU CAIRE ; HASSAN AL BANNÂ rendit l'âme dans la deuxième moitié de la nuit du 12.02.1949.**

Et depuis cette date, une guerre était déclarée contre les FRERES MUSULMANS EN EGYPTE et dans le reste du monde où ils sont persécutés pour leurs **idées et combattus dans leurs fonctions.** Mais, au même moment **les idées de l'Imam Martyr rayonnaient tel un flambeau illuminant tous les Groupes Islamistes.**

De son oeuvre, on peut retenir que :

1°) **HASSAN AL BANNÂ** a ressuscité dans le coeur des musulans un nouvel espoir, un retour possible à l'arbitrage de **L'ISLAM,** au moment où l'Occident se frottait les mains, célébrant la défaite de **L'ISLAM,** son éviction du Centre de décision et son éloignement des sources de la vie active, mais célébrant aussi l'implantation de la **Laïcité** à la place de la «***Sharia***».

2°) Il a formé des modèles de jeunes à qui il a prodigué une éducation de qualité, et qui sont devenus, par la suite, porteurs des plus hauts diplômes scientifiques dans tous les domaines, tout en restant enracinés dans la morale et les valeurs islamiques.

3°) Grâce à l'influence de **L'IMAM HASSAN AL BANNÂ** sur la pensée islamique, cette dernière occupe maintenant la position d'attaque et d'initiative, au lieu de celle de défense simple qui poussait le musulman à vivre sa foi et ses pratiques dans la honte.

Il convient de considérer ses paroles, ci-après notées, comme étant un résumé de sa pensée à savoir :

«**Nous ne sommes pas un parti politique**» même si l'idée de faire la politique sur les bases islamiques soit à notre avis une idée louable.

Nous ne sommes pas une association de bienfaisance réformiste, même si la bonne oeuvre et la rectification soient parmi nos plus grands projets.

Nous ne sommes pas, non plus, une équipe sportive bien que l'éducation physique et spirituelle soit l'un de nos plus grands moyens.

Nous ne nous identifions pas à ces regroupements dont les buts, dans l'ensemble, sont limités dans l'espace et au carcan des races, qui ignorent les barrières géographiques, et dont la mission essentielle ne s'arrêtera pas par un ordre, mais continuera à exister jusqu'à ce que **DIEU** fasse retourner la terre et ceux qui la peuplent à **LUI**, car c'est le système de **DIEU** et la voie tracée par fon fidèle «***PROPPHETE***».

Et c'est en raison de ce caractère de généralité que le groupe des «***FRERES MUSULMANS***» trouve une convergence avec bon nombre de Mouvements Islamistes travaillant dans le camp de l'Appel.

Il a :

Une convergence avec les Salafis dans leur recherche d'arguments et de textes authentiques et dans leur recours à l'arbitrage du Livre Saint et de la «***Sounna***».

Une convergence avec les Soufis dans l'intérêt accordé à l'âme et à sa purification.

Mais aussi avec le groupe «*Jaât-ât Attabligh Wa Nachr Addawa*», groupe pour la vulgarisation et la propagation de l'Appel.

Mais encore, il n'est pas en contradiction avec le Parti de la libéralisation dans son attachement à la pensée.

Telle est la présentation succincte de l'Imam Martyr HASSAN AL BANNÂ (RAHMA HOUL'LAHOU)

Extrait libre de l'Encyclopédie du Mouvement

I - S'AGISSANT DE LA POLITIQUE DANS L'ISLAM

1°) - AVANT PROPOS :

Notre position de principe vis-à-vis de ce problème, précisément de la politique dans **L'ISLAM** ou de tout autre problème, n'est pas une simple position de transition ou de choix, reposant sur une convenante bienfaisance de notre part, c'est plutôt, une position propre de **L'ISLAM**, attachée à ses principes et issue de ses ressources, dont nous avons à la tête le **Livre Sacré DE DIEU LE TRES-HAUT et la tradition authentique DU PROPHETE (*PSL*).**

Et il est bien dit dans **LE SAINT CORAN :**

«***VOILA MON CHEMIN DANS TOUTE SA RESTITUDE, SUIVEZ-LE DONC ; ET NE SUIVEZ PAS LES SENTIERS QUI VOUS ECARTENT DE SA VOIE. VOILA CE QU'IL ENJOINT. AINSI ATTEINDREZ-VOUS LA PIETE***».

CORAN : LES BESTIAUX S 6 / V 153

ET L'IMAM MARTYR HASSAN AL BANNÂ de poser vingt fondements dont le premier est le sivant :

L'ISLAM est un Système totalisant qui englobe tous les aspects de la vie ; c'est un Etat, une Patrie, un Gouvernement, une Nation ; c'est un Système moral empreint de Puissance, de Miséricorde, de Justice ; c'est un Système culturel, juridique, scientifique et pleinement caractérisé par l'équité.

Il est d'aspect pleinement matérialiste là où il est basé sur le travail et la richesse, **il est «Jihad»** quant à son appel pacifique avec une armée et une idéologie ; **il est d'autant adoration sincère** d'une part, et **amour véritable**, d'autre part.

2°) LA POLITIQUE DANS L'ISLAM

1°/ CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Tout comme l'**EGYPTE**, bien des **PAYS d'ASIE** et d'**AFRIQUE** ont connu **L'ISLAM**, et la majorité de leurs populations ont embrassé cette Religion avec foi solide, croyant avec conviction, parce que Religion de vérité, conduite par **UN PROPHETE** véridique et fidèle grâce à l'inspiration et le soutien **DU MAÎTRE DES MONDES.**

Ainsi l'**ISLAM** a-t-il marqué toute la vie et tous les aspects des activités de ces peuples, de manière totale et entière.

Les deux principales sources **DE L'ISLAM, LE CORAN ET LA SOUNNA ORTHODOXE**, expression théorique et application pratique **DU CORAN - même**, sont-elles restées partout les seules références pour tout ce qui a trait à l'organisation de la vie de l'individu, de la famille musulmane, de la société et de l'Etat (*islamique*), mieux pour tout ce qui a trait à l'organisation de toutes les activités propres à l'enseignement, et de toutes les activités éducatives, législatives et juridiques.

LE DOGME ET LA SHARIA pesaient-ils sur tout un chacun des Gouvernants et des gouvernés, sur l'individu et sur la société, et étaient-ils souverains. Aucun Gouvernement ou gouverné, n'avait-il le droit d'en changer la teneur, et, convaincus que la **CHARIA ISLAMIQUE** venait **DE DIEU LE BENI ET LE TRES-HAUT**, les juges appliquaient-ils ses règles sans le besoin d'obtenir l'accord du Gouvernant, exécutaient-ils ses ordres sans recourir aux Maîtres de l'Autorité.

Parce qu'une partie non négligeable des règles de **LA SHARIA**, est l'expression de principes et de fondements généraux, les Juges s'efforçaient-ils pour déduire tout seuls, le jugement secondaire et individuel, sans être dans le besoin de faire promulguer de lois générales par les Gouvernants.

De cet effort et de celui de beaucoup de Savants ayant sacrifié leur vie et leurs études à commenter **LE CORAN** et à clarifier **LA SOUNNA** et les règles qu'elle renferme, naîtra-t-il une richesse en idées appelées «***DROIT ISLAMIQUE***».

Par l'ampleur de la différence des caractères et des cultures, des écoles et des doctrines multiples sont-elles nées nécessairement, chacune d'elles ayant son propre style d'interprétation des textes sa méthode de déduction des règles et des principes, puis la manière d'appliquer et de raisonner par analogie, selon les Textes en l'absence du Texte sur la question ; la plupart de ces Ecoles et de ces Doctrines se sont-elles attachées aux fondements et bases principales, contenus dans les Textes législatifs de **LA SHARIA (*LE CORAN ET LA SOUNNA*)** s'écartant alors de l'isolement et de l'extrémisme, comme l'ont fait des Doctrines de la secte appelée «***les gens de la SOUNNA***». En conséquence, les différends survenus entre les Ecoles et les Doctrines se sont-ils limités seulement aux questions secondaires non originales et non fondamentales, dans certains cas de leurs applications.

Les Maîtres de ces Ecoles et de ces Doctrines ont-ils vécu ensemble, harmonieusement, surtout à l'époque de l'épanouissement culturel, dans un cadre tel que l'**ISLAM** les couve tous. Car c'est un principe établi dans les Textes et une unanimité entre les Maîtres de ces Ecoles et Doctrines..., **que le musulman ne s'exclut pas de la religion islamique** par une option personnelle ou par une interprétation des Textes tant qu'il ne réfute ou nie un Texte solidement établi, ou tant que l'interprétation et le commentaire qu'il donne ne soient faits

d'une manière rejetée absolument par les règles de la langue arabe, langue qui est l'expression même **DU CORAN ET DE LA SOUNNA.**

En vérité, **LE CORAN ET LA SOUNNA ORTHODOXE** recommandent aux musulmans :

«**POINT DE CONTRAINTE DANS LA RELIGION**» à l'endroit des non musulmans, Maîtres de Livres Célestes, antérieurs **A L'ISLAM**, surtout les juifs et les chrétiens vivant en tant que citoyens de l'Etat islamique.

CORAN : LA VACHE S 2 / V 256

De même que ces Textes garantissent aux non musulmans, en plus de la liberté de la foi, la liberté d'opinion, ils refusent toute contrainte envers les Juifs et les chrétiens pour leur faire subir les lois de **LA SHARIA ISLAMIQUE**. Ils les laissent vivre conformément aux lois auxquelles ils croient, se marier selon leurs lois, et le mariage est reconnu par l'Etat Islamique, la Société Islamique, la parenté s'établissant par ce mariage qui rend légitime la succession.

Les interdits relatifs au manger et au boire, qui pèsent sur les musulmans, ne pèsent pas sur les non musulmans, tant qu'ils ne sont pas rendus illicites par leur propre religion.

Pour autant, les lois islamiques autorisent les musulmans à traiter avec les non musulmans, tant qu'ils demeurent attachés aux règles de **LA SHARIA ISLAMIQUE.**

Ces Textes considèrent également qu'il est un droit pour les non musulmans de posséder des terres et tous les biens, et d'exercer tous les métiers et toutes les professions, comme la Médecine, la Technique, l'Agriculture, le Commerce, etc...

Il considèrent également comme faisant partie de leurs droits, le droit d'occuper les différentes fonctions qui n'ont pas trait aux lois islamiques auxquelles ils ne croient pas ; mieux il les laisse se faire juger par les Spécialistes, les Juges de leur juridiction pour tous les différends et problèmes, **sans le juge musulman aient droit de regard sur les questions et contradictions.**

Celui-ci ne les juge que quand ils portent les différends à son niveau.

Pour toutes ces raisons, les gens de ces religions, non musulmans, ont vécu dans la Patrie Islamique, en sécurité, aussi bien pour leurs biens physiques et moraux, que pour leurs dignités propres.

Sauf peut être, pour certains cas individuels, toutefois, l'histoire n'établit pas en général de ces cas de persécution ou d'injustice sur les non musulmans.

Le Système Islamique continue de régner dans les pays islamiques, mais cela ne signifie pas que l'application des lois, était parfaite, ou que les Gouvernements n'ont pas commis d'injustice ou d'erreurs. Plutôt, la réalité est que beaucoup des Textes n'ont pas été utilisés ou ont été incorrectement interprétés, et le premier cas est le système de **LA CHOÛRÂ** ou de l'élection **DU CHEF D'ETAT.**

En effet, après **LES PREMIERS CALIFES ORTHODOXES**, il y eut un différend autour de la personne **DU CHEF DE L'ETAT**, des guerres civiles éclatèrent et **LA PRESIDENCE DE L'ETAT** passa **D'UN CALIFAT DEMOCRATIQUE A UNE ROYAUTÉ DESPOLITIQUE** héréditaire.

Nous pouvons dire en réalité, et jusqu'à notre époque-ci, **qu'une règle principale dans le système des Etats Islamiques à pratiquement disparu, et cette règle est que le choix du Gouvernement repose sur LA CHOÛRÂ**, ainsi que son contrôle, la comptabilisation de ses actes, ses recherches de solution, mieux le partage des décisions.

Bien que le Texte soit resté **LE SAINT CORAN**, personne ne pouvant y toucher ou l'occulter. Toutefois, ce qui limita l'arrogance des Gouvernements fut ce que nous avons souligné précédemment à savoir que les Juges tiraient directement **DU CORAN** et de la **SOUNNA** les principes et les règles juridiques. Aussi, les déclarations de Juristes et des Savants, et leurs efforts d'interprétation ont-ils constitué une grande richesse en législation, ce qui n'as pas laissé aux Gouvernements l'occasion de publier des lois, sauf dans un cadre très étroit, extrêmement limité.

De même que l'arrogance des Gouvernants ou leur continuation dans l'injustice, a été limitée par le fait que **LA SHARIA ISLAMIQUE**, en particulier pour les textes principaux et absolus, a de tout temps dominé, et qu'il n'était pas dans leur pouvoir de **CHEFS** de procéder à un quelconque changement dans lesdits Textes ou Règles, sinon cela serait considéré comme une révolte contre **L'ISLAM**, un acte de s'exclure de la Communauté, raison pour laquelle, les Peuples peuvent se révolter farouchement, à leur tour, au point de destituer **LE GOUVERNEMENT.**

2°/ - Conquête étrangère chrétienne de l'Etat Islamique

La conquête étrangère chrétienne de l'Etat Islamique avait pour mission principale d'empêcher **LA SHARIA** d'être la Constitution, la Loi qui gouverne l'Etat (*Islamique*), par la suite le Fondement du Système social.

Pour l'**EGYPTE** par exemple, la conquête coloniale a eu lieu de Septembre 1882 à Juillet 1983, moins d'un an.

Aussitôt, des tribunaux indigènes ont été créés et la majorité de leurs juges n'étaient pas des Egyptiens. Des lois françaises ont été traduites de manière presque littérale, et ont fini par dominer et être utilisées en matière civile, commerciale et pénale ; **il n'est resté aux Tribunaux légaux, en matière de compétence, que les différends portant sur les affaires personnelles, le mariage, le divorce et tout ce qui en dépend,** la filiation effective, les dots et les dépenses.

De même que le Système économique islamique de l'époque s'est tranformé selon le Système bancaire de l'usure, bien que soit formellement illicite dans la Législation Islamique.

Dans l'enseignement, des écoles qui s'intéressent aux Sciences de l'Univers ont été créées pour la première fois elles ne permettaient de faire sortir que des fonctionnaires à l'intelligence et à la culture limitée, et elles n'offraient que des occasions isolées pour enseigner aux jeunes, les règles de leur foi ou de leur religion.

Dans le domaine social, l'alcool fut licite ainsi que la prostitution, les jeux de hasard et d'autres faits interdits dans la Religion Islamique.

3°/ - Période de libération progressive l'occupation militaire étrangère

Les Nations et les Peuples que l'Occident a colonisés par surprise, par ses armes, ces croyances, ses traditions sociales, économiques et morales, ont lutté après coup, avec force, pour obtenir leur indépendance et se libérer de la soumission et de l'arrogance...

Après de longues années, ils purent reprendre une partie de leur liberté et de leur indépendance, mais ils sortent de l'époque coloniale avec un tissu social affaibli, un système économique ruiné et dominé par la pauvreté, l'ignorance, les maladies et le retard ; ces inconvénients ayant conduit à la faiblesse et au désordre du Pouvoir.

Des classes de Despotes oppresseurs y apparurent, facilitées et soutenues par les Forces Coloniales qui ont retiré leurs armées tout en y laissant leur influence, par différents moyens.

Etant donné que l'écrasante majorité de ces Peuples ont embrassé **L'ISLAM** et l'ont adopté comme système global de la vie, des forces de libération, sont vite apparues, oeuvrant à l'éveil de l'esprit, de la foi et de la conscience, rejetant toutes les anomalies de l'époque du retard et de la colonisation, en fait d'idées, de connaissances voilées d'habits islamiques qui n'ont aucun lien avec le passé.

Les Mouvements islamiques de rénovation se sont activés pour répandre les vraies connaissances islamiques qui exigent l'application des règles de **LA SHARIA**, surtout les principes fondamentaux qui garantissent **LA CHOÛRÂ**, la Liberté, la Justice et l'Equité, et qui réalisent l'équilibre social et économique.

Sans doute, l'un de ces mouvements les plus vus est **LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS** crée à l'époque coloniale militaire, exactement en 1938, et qui continue ses activités et la lutte jusqu'à présent.

II - QUANT AU POINT DE VUE DES FRERES MUSULMANS «AL-IKHWÂN AL-MUSLIMÛM»

1°/ - LES PRINCIPES DU MOUVEMENT DES FRÈRES MUSULMANS ET LEUR VISION À L'ENDROIT DU SYSTÈME DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ

L'Appel ou **LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS repose sur deux principes fondamentaux, à savoir :**

2°/ - DÉCRÉTER LA CHARIA COMME FONDEMENT ESSENTIEL DES ACTIVITÉS DE L'ETAT ET DE LA SOCIÉTÉ ISLAMIQUE

La plupart des Peuples de nos Sociétés ont embrassé **L'ISLAM** comme l'ont embrassé 95 % du Peuple Egyptien. L'écrasante majorité des musulmans qui accomplissent les obligations culturelles contenues dans **L'ISLAM** ont des qualités morales islamiques ; ils appliquent sur eux la plupart des règles dont leur application n'a point besoin de l'intervention ou de la décision du **GOUVERNEMENT** ; cependant, le Pouvoir Législatif et Judiciaire, et les Rapports économiques et sociaux reposent sur des bases non islamiques, ce qui implique une séparation entre la foi des gens et leur comportement.

De même que le manque de liaison entre la politique de l'Autorité Gouvernementale, les Législations et **LA SHARIA ISLAMIQUE** a conduit à l'apparition de beaucoup d'activités sociales économiques et politiques, non autorisées par **celle-ci.**

Pour cette raison, il était obligatoire pour le **MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS** d'adopter un système d'éducation islamique de propagation

des principes et des règles morales islamiques, de préparation de l'individu musulman, de la famille musulmane et de la société musulmane attachée à la morale et aux principes islamiques, étant donné qu'il n'est pas facile de former l'Etat et le Gouvernement islamiqe engagés dans le Système Islamique, sans une base de masse croyant au Système Islamique, ayant la conscience et la connaissance de ses plus importantes règles.

3°/ - OEUVRER À LA RÉALISATION DE L'UNITÉ ENTRE LES NATIONS ET LES ETATS ISLAMIQUES AVEC À LEUR TÊTE LES ÉTATS ARABES / ET À LEUR LIBÉRATION DE TOUTES LES FORMES DE PÉNÉTRATION COLONIALE ÉTRANGÈRES.

Comme éminent modèle en exemple, pour la libération **DE L'EGYPTE LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS** a participé effectivement avec force à la lutte contre les armées de la Colonisation Britannique qui occupaient leur pays, et à leur fuite. De même qu'ils ont soutenu les Mouvements de Libération dans beaucoup d'autres pays arabes islamiques.

Le fait que l'Autorité qui gouverne est partout, individuelle, totalitaire et despotique, et ne s'appuie pas sur une volonté populaire qui l'ait choisie et l'ait portée au Pouvoir, cela l'a rendue isolée de l'appui des masses, **malgré la grande qui égare**, et pour laquelle on a consenti des dépenses généreusement.

A cause de la soumission de **CES GOUVERNEMENTS** à la pénétration étrangère, de leur crainte et aussi de leur formation spécifique et de leur réaction militaire, le choc entre **LES FRERES** et **CES GOUVERNEMENTS** qui rejettent avec force toute formation ayant une forte base populaire, s'est produit.

En prenant l'exemple **DE L'EGYPTE**, parmi les chocs intervenus dans ce pays, **il y a eu l'assassinat DU FONDATEUR DU MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS, LE PROFESSEUR HASSAN AL BANNÂ en Février 1949, puis l'arrestation, l'emprisonnement et la torture de milliers de dirigeants et de membres en Octobre 1953, toujours à l'époque DU PRESIDENT JAMAL ABDEL NASSER**, ainsi que la tuerie de six des plus grands Dirigeants, l'assassinat de beaucoup de gens dans les prisons et les lieux d'arrestation, et la mort **DU PROFESSEUR SAYYID QUOTB et de deux autres en Août 1966.**

Après un temps d'accalmie relative, **LE GOUVERNEMENT** a arrêté, un peu avant l'élection du Conseil du peuple, en 1965, 62 personnes parmi lesquelles figurent des Professeurs d'Université, un Membre Président du Parlement, un Membre Elu au Conseil des Syndicats Professionnels, et des Membres des Conseils de l'Administration, des Clubs et des Institutions d'enseignement dans les Universités.

Il les a ensuite et toutes, jetées dans les prisons avec des jugements militaires, sous prétexte qu'elles menaient des activités politiques et se préparaient à participer aux élections prévues.

Malgré tous ces faits, obstacles et décisions du Conseil de la Direction de la révolution promulgués en 1953, toujours à l'époque **DU PRESIDENT JAMAL ABDEL NASSER**, en vue d'encercler les activités **DU MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS**, on ne cesse de considérer chez les **GOUVERNEMENTS** qui succèdent jusqu'à présent, que le plus grand rassemblement de l foi et de la politique, **EN EGYPTE**, dont on sent fortement l'activité et la puissance grandissante, est bien **LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS.**

II - LA RÉACTION DE L'OCCIDENT / ET EN TERMES RÉPANDUS

Le système d'information occidental s'est adonné alors **à répéter des termes précis,** cherchant résolument à les répandre et à les divulguer, surtout entre les peuples, dans les Pays occidentaux, en Europe et dans les deux Amériques.

Ces termes sont les suivants :

1°) - LE DANGER DU FONDAMENTALISME OU LE DANGER DES MUSULMANS FONDAMENTALISTES

Les forces qui orientent le système d'information occidental, constituant dynamique de la culture et des concepts des masses des Etats occidentaux, choisissent des termes et des expériences historiques ou contemporains dans le Monde occidental, **de sorte que l'image s'imprime dans l'esprit de celui qui reçoit les connaissances véhiculées, qui reçoit sans trop de fatigue sans être capable de discerner les différences multiples qui se maintiennent entre la forme suggérée et la réalité.**

Il est vrai qu'il y a eu dans les Sociétés Occidentales des groupes appelés Fondamentalistes, caractérisés par le rigorisme et l'interprétation étroite et active de certains Textes des Livres qu'ils vénèrent, **ce qui allait conduire à l'arrêt de la roue de la vie, posant ainsi entre eux et la Société un obstacle majeur**, dans la pensée et dans la culture, de surcroît dans les Sciences Universelles.

En vérité les forces propagandistes et celles de l'information occidentale, quand elles qualifient certains Mouvements Réformateurs Islamiques fondamentalistes, elles visent à ce qu'il se fixe dans la pensée et dans l'intellect de

Le réalité, c'est qu'il n'y a point de ressemblance, ni de contact entre le Fondamentalisme Occidental et les Mouvements de Libération ou de Renouveau, Islamiques. L'écrasante majorité des Mouvements Islamiques, à l'époque actelle, acceptent et traitent avec les exigences contemporaines des Sciences Universelles et des Inventions Scientifiques et Techniques, et n'en rejettent que ce qui s'oppose ou contraste avec les règles de la foi et **LA SHARIA ISLAMIQUE**.

Les Fondamentalistes, selon les termes de la Jurisprudence Islamique sont les spécialistes dans la science des fondements du droit, qui est la science qui s'occupe de la clarification et de l'étude des principes de déduction des Règles législatives des Textes multiples, et de la façon de les concilier, de les coordonner et d'établir les priorités.

2°) - L'ISLAM POLITIQUE

Autre chose que réitèrent aussi les Médias Occidentaux, c'est le terme de «***L'ISLAM POLITIQUE***».

Il est clair que le but recherché est de le fixer dans le mental du récepteur, surtout de tous les Peuples Occidentaux, des ignorants et de ceux aux connaissances insuffisantes, parmi les peuples des Etats Islamiques, et de faire passer partout, que la Religion Islamique, à l'origine, est foi, actes culturels, qualités morales seulement, et qu'il y a des gens qui veulent se frotter aux Règles de la Religion, provoquant ainsi chez les masses, des sentiments religieux, pour qu'elle soutiennent leurs idées politiques, et leur donnent de ce fait, et à leur propre personne, un caractère de sainteté.

Le vrai but étant que l'histoire **DES GOUVERNEMENTS ECCLESIATIQUES** dans les Etats Occidentaux, reviennent dans les sentiments et l'esprit des gens.

Et ceci constitue de graves erreurs et un jeu dangereux avec les valeurs de **L'ISLAM** et la réalité des objectifs et des buts de beaucoup de Mouvements et d'Associations Islamiques, dont on a à leur tête **LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS.**

L'unanimité entre les Juristes et les Savants musulmans, c'est qu'il n'y a pas de sainteté éminente, ni d'infaillibité, pour quelqu'un qui advienne après **LES PROPHETES, LES MESSAGES,** Que la Paix soit sur **EUX** !

LE PREMIER CALIFE DU PROPHETE, Paix sur **LUI**, s'est adressé pour la première fois aux gens, et il s'agit D'ABOUBAKR le véridique, lors de son installation au pouvoir, en ces termes :

«J'AI ETE CHOISI SUR VOUS, MAIS JE NE SUIS PAS LE MEILLEUR ; OBEISSEZ-MOI TANT QUE J'OBEIS A DIEU ; SI JE DÉSOBEIS METTEZ-MOI SUR LE DROIT CHEMIN».

De la même manière, **LE SECOND CALIFE OUMAR IBN KHATAB** a parlé car chaque personne est sujette à l'erreur et à la vérité, à l'obéissance et à la désobéissance ; il n'y a pas selon les Textes Législatifs, quelqu'un qui soit au-dessus de la légalité, ou qui soit infaillible, ne commettant pas d'erreurs.

A l'unanimité de tous les Juristes et Savants musulmans, au fil du temps dans les différents Etats Musulmans, les Dirigeants n'ont été autre chose de plus que des hommes d'où proviennent obéissance et désobéissance, vérité et erreur, ici, personne n'est saint, et dès lors, **LE GOUVERNEMENT** dans **l'ISLAM**, même s'il doit s'attacher aux principes de **LA CHARIA ISLAMIQUE**, reste au Gouvernement civil, soumis au questionnement.

Les Règles de **LA SHARIA ISLAMIQUE**, immuables sont relativement rares. Elles sont des principes essentiels pour réaliser la justice, l'équité, l'égalité humaine, sociale et économique, pour protéger les Droits de l'Homme et sa dignité, et pour conserver sa vie, son honneur, sa raison et ses biens contre l'hostilité agressive ; et sont également une protection des Règles de la Religion et du Système de l'Etat.

La voie de l'effort personnel dans la syntèse de beaucoup de choses et des Textes, est ouverte pour déduire ce qui est compatible avec les changements de la vie économique et sociale. Ceci en plus de lancer l'invention, la création dans les Sciences Universelles, les acquis et les expériences humaines, écarte tout obstacle au progrès conformément aux exigences humaines, écarte tout obstacle au progrès conformément aux exigences des découvertes scientifiques, des inventions et des créations.

Il n'y a pas **EN ISLAM** de Gouvernement Religieux infaillible, qui parle au nom **DE DIEU** ou qui prétende que ses décisions complètent la religion ou qu'elles ont un caractère saint.

Cela ne signifie pas que **L'ISLAM** n'a pas trait à la Politique ou comme le disent certains Dirigeants d'Etat Islamiques : «*Pas de religion en Politique*» !

Au contraire, les bases de la justice et de l'équité, la réalisation de l'égalité, de la dignité de l'homme et de son respect, et la protection de sa vie, de son honneur, de sa raison et de ses biens... Tout cela, **LA SHARIA** l'a organisé. **CETTE SHARIA**, de laquelle proviennent, comme nous l'avons vu, des Textes relatifs aux Systèmes considérés dans la terminologie moderne, comme faisant partie intégrante de la vraie Politique.

Et ce sont ces Textes que nous réclamons, nous **LES FRERES MUSULMANS** ; en s'y attachant nécessairement et en oeuvrant selon ses exigences, il ne saurait être question d'exagérer dans l'application de ces Textes, encore moins de les banaliser ou d'en faire fi.

Nous ne sommes pas les seuls à prôner cette idéologie ; en vérité, les Savants **DE L'UNIVERSITÉ AL AZHAR**, l'une des plus grandes Universités et Instituts Islamiques répandus dans les différents Etats du Monde arabes ou non arabes, d'activités remarquables dans le but de réaliser et d'appuyer **LES FRERES MUSULMANS,** dans leurs activités.

Les Textes absolus pour l'application de **LA SHARIA ISLAMIQUE**, nécessairement, et qui prônent qu'on oeuvre par ses exigences, et que les Gouvernants des musulmans s'attachent à eux, **ces Textes sont nombreux et variés, j'en cite ;**

- ***«Ô LES CROYANTS ! OBEISSEZ A ALLAH ET AUX MESSAGERS ET A CEUX D'ENTRE VOUS QUI DETIENNENT LE COMMANDEMENT. PUIS SI VOUS VOUS DISPUTEZ EN QUOI QUE CE SOIT, RENVOYEZ LE A ALLAH ET AU MESSAGER, SI VOUS CROYEZ A ALLAH ET AU JOUR DERNIER. CE SERA BIEN MIEUX ET DE MEILLEURE INTERPRETATION».***

CORAN : LES FEMMES S 4 / V 59

- ***«NON ! PAR TON SEIGNEUR ! ILS NE SERONT PAS CROYANTS AUSSI LONGTEMPS QU'IL NE T'AURONT DEMANDE DE JUGER DE LEURS DISPUTES ET QU'ILS N'AURONT EPROUVE MILLE ANGOISSES POUR CE QUE TU AURAS DECIDE, ET QU'ILS SE SOUMETTENT COMPLETEMENT (A LA SENTENCE)».***

CORAN : LES FEMMES S 4 / V 65

- ***«LA SEULE PAROLE DES CROYANTS, QUAND ON LES APPELLE VERS ALLAH ET SON MESSAGER, POUR QUE CELUI-CI JUGE PARMI EUX. NOUS AVONS ENTENDU ET NOUS AVONS OBEI ET VOILA CEUX QUI REUSSISSENT».***

CORAN : LA LUMIERE S 24 / V 51

- ***«PUIS, NOUS T'AVONS MIS SUR LA VOIE DE L'ORDRE (UNE RELIGION CLAIRE ET PARFAITE), SUIS LA DONC ET NE SUIS PAS LES PASSIONS DE CEUX QUI NE SAVENT PAS».***

CORAN : AGENOUILLEES S 45 / V 18

III°) - LA RESOLUTION DES FRERES MUSULMANS

LES FRERES MUSULMANS ont défini clairement leur position sur certains problèmes contemporains, soulevés présentement, tels que **LE PLURALISME POLITIQUE, LA VIOLENCE** comme moyen de changer la situation, **LA FEMME DANS LA SOCIETE MUSULMANE**, et aussi **LES RELATIONS ENTRE LES MUSULMANS ET LES NON MUSULMANS**, ainsi que la poursuite de la recherche de l'action politique dans **L'ISLAM.**

Il est important que nous puissions faire la lumière sur ces questions, à savoir:

1 - LA CHOURIA ET LE PLURALISME DES PARTIS

Relativement à **LA CHOÛRÂ** et **LE PLURALISME POLITIQUE**, nous voyons la portée indubitable du Saint Verset suivant :

«CEUX QUI ONT REPONDU A LEUR SEIGNEUR, QUI ON PRIE ET DONT LEURS PROBLEMES SE TRAITENT DE MANIERE CONCERTEE ET QUI DEPENSENT DE CE QUE NOUS LEUR AVONS DONNE».

CORAN : LA CONSULTATION S 4 / V 38

Ce verset fait comprendre ceci :

1) Que **LA «*OUMMA ISLAMIQUE*»** est la source du Pouvoir. C'est elle qui place, celui en qui, elle croit à sa pratique de la religion (*la piété*), à sa fidélité, à son expérience, à son savoir, à ses qualités intellectuelles et à sa compétence à assurer une des fonctions composantes.

2) **LA PRESIDENCE DE L'ETAT** ne saurait être usurpée ou prise par les armes, mais plutôt par des élections transparentes.

3) **LA OUMMA ISLAMIQUE** croit à la soumission **A DIEU SEUL**, et elle consière comme Saints, **LE CORAN ET LA SOUNNA ORTHODOXE.**

4) **LA OUMMA ISLAMIQUE** croit que les gens ne sont pas maîtres des pouvoirs que parce que **DIEU** a révélé, et par l'exigence de **LA CHARIA ISLAMIQUE**, et donc elle n'a pas le droit de confier à qui que ce soit une fonction, s'il n'est pas acquis que le présumé dirige conformément aux règles de la Religion.

Bien que nous admettons que les Principes **DU SAINT CORAN ET DE LA SOUNNA ORTHODOXE** sont la Constitution Suprême, et que toute chose sise en opposition ne compte pas. La Nation doit avoir obligatoirement Une Constitution écrite, dérivée, dont elle tire les principes essentiels suivants :

1) **Des textes de LA CHARIA ISLAMIQUE**, le principe prédominant, que La Nation ne peut déléguer ses destinées qu'à celui qui lui serait fidèle et gouvernerait selon les principes de **L'ISLAM**, ceci en considération de la justice et de l'équité.

2) **Puis des Textes portant la définition des objectifs de L'ISLAM**, ses buts et de ses règles globales, le principe important, que la compréhension de toute chose est indubitable.

3) **Des situations circonstancielles à poindre avec le temps**, le principe accessoire du droit d'organiser le licite, d'un commun accord, en assemblée, et pour ainsi introduire toute recommandation indispensable.

La Constitution doit renfermer les principes d'équilibre entre les différentes institutions de l'Etat, de manière qu'aucune Institution ne transgresse ou n'opprime l'autre.

De même que la Constitution doit renfermer les Règles et les Principes qui assurent et protègent les Libertés générales et spéciales de chaque individu, musulman, tout comme non musulman.

La Constitution doit faire du Pouvoir un «*Fait Démocratique*» basé sur LA CHOÛRÂ issue de LA OUMMA. Elle doit définir la responsabilité des Juges devant le Peuple, comment les comptabiliser, les corriger de manière pacifique et efficace, s'ils sont incapables, et comment les remplacer au besoin.

Cela exige alors un Conseil Parlementaire qui aura des Instances Législatives de contrôle efficace. Ce Conseil incarnera la volonté populaire véritable et sera la conséquence d'élections libres et propres. Ses décisions seront engageantes.

Autant, nous avons affirmé que nous croyons AU PLURALISME POLITIQUE et que le Pouvoir n'as pas besoin de poser des obstacles de son côté, pour contrer leur formation et leurs activités.

Le Pouvoir sera plutôt indépendant et l'arme à laquelle on doit recourir au besoin.

2) - LE REJET DE LA VIOLENCE

Les années passées, à plusieurs fois, **LES FRERES MUSULMANS** ont proclamé qu'ils s'engagent résolument dans la voie politique, en respectant les seuls moyens légitimes et les seules voies spécifiques, armés du discours libre et vrai ; ils s'engagent également avec générosité dans tous les domaines de l'action sociale, convaincus que la Conscience de la Nation et celle de ses fils, sont en définitive, l'arbitre juste entre les courants politiques et idéoligiques qui rivalisent légalement dans le cadre de la Constitution et de la Loi.

Aussi, proclament-ils à nouveau leur refus d'employer la violence, la contrainte, bref, toutes les formes d'actions révolutionnaires qui pourraient briser l'unité de la «***OUMMA***», ou donner à des auteurs de la violence, l'occasion de sauter sur les réalités politiques et sociales.

Cette action contestable, n'offre-t-elle jamais aux dits auteurs l'occasion de se réconcilier avec la volonté libre des masses, tout comme elle représente une fissure extraordinaire dans le front de la stabilité politique et une attaque inacceptable à la légitimité effective de la Société.

Si l'atmosphère de refoulement, d'inquiétude et de troubles, qui domine **LA** «***OUMMA***», a écrasé une partie de ses fils, par l'exigence du terrorisme qui provoque la peur chez les innocents et l'insécurité dans le pays, en menaçant sont développement économique et politique, **LES FRERES MUSULMANS** proclament sans hésitation, ni doute, qu'ils sont innocents vis-à-vis de toutes les formes et sources de violence, en niant les différentes formes et sources de violence **que ceux qui versent le sang illicitement ou aident à le verser, sont des Associés dans le péché, et y figurent ; et qu'on exige d'eux avec fermeté et sans lenteur, de revenir à la paix, car, le musulman est celui dont les gens ne sont pas victimes de sa langue et de sa main.**

Nous interpellons ceux qui démêlent dans la violence et rappelons les recommandations DU PROPHETES (*PSL*), lors de son dernier pélerinage, quand il a interdit avec insistance, l'hostilité, le sang, l'honneur et les biens des musulmans.

La position DES FRERES MUSULMANS reste toujours l'exhortation du Gouvernement à ne pas faire face à la violence, par la violence, mais s'attacher plutôt à la Loi, à étudier les différents aspects des problèmes, et à ne pas se cantonner dans une attitude rêveuse.

Quant à ceux qui accusent injustement **LES FRERES MUSULMANS** d'être des associés à la violence et de peiner pour le terrorisme, se basant pour cela sur le fait que **LES FRERES MUSULMANS** exigent du Gouvernement de ne point faire face à la violence, par la violence, leurs hypothèses sont refutées par l'histoire claire, authentique **DES FRERES MUSULMANS,** le long des années pendant lesquelles, Les **FRERES MUSULMANS**, ont participé au Conseils Parlementaires et aux Elections Législatives, comme ils s'en sont écartés en d'autres années.

3) ATTITUDE DES FRÈRES MUSULMANS VIS-A-VIS DES NON MUSULMANS DANS LA SOCIÉTÉ ISLAMIQUE

Notre position de principe face à cette question précise ou aux autres questions encore une fois, n'est pas une simple position transitoire ou volontaire, basée sur la bienfaisance, mais elle est plutôt une position de **L'ISLAM**, issue de ses sources dont la première est **LE CORAN**, la seconde **LA SOUNNA DU PROPHETE (*PSL*).**

Les FRERES MUSULMANS considèrent tout le monde comme porteur de bien, aptes à porter la fidélité et la droiture sur le chemin de la vérité ; ils ne se préoccupent point à traiter les uns et les autres de mécréants et d'infidèles ; ils acceptent plutôt tout le monde dans les apparences et dans les secrets : ils ne disent jamais qu'un musulman est devenu mécréant quoiqu'il tombe dans le péché, les coeurs des gens étant dans les mains DU MISERICORDIEUX, c'est LUI qui accorde aux âmes leur piété, et c'est LUI qui les comptabilise conformément à leurs oeuvres ;

Nous LES FRERES MUSULMANS, nous disons toujours que nous sommes des Propagandistes et non des Juges ; nous ne pensons pas, un seul instant à contraindre quelqu'un pour une autre croyance ou pour sa croyance personnelle, alors que nous lisons **LA PAROLE DU TRES-HAUT, à savoir celle-ci :**

«POINT DE CONTRAINTE, DANS LA RELIGION» !

CORAN : LA VACHE S 2 / S 56

Aussi, notre position vis-à-vis de nos Frères Chrétiens **EN EGYPTE** et de ceux de par le Monde, est-elle une position claire, ancienne et connue de tous, ainsi qu'il suit :

«ILS ONT LEURS DROITS ET DEVOIRS»

Ce sont des Associés dans la Patrie, et des frères dans la longue lutte patriotique. **Ils ont tous les droits comme tous les citoyens, matériels et moraux, civils et politiques**, et, être dangereux et coopérer avec eux dans le bien, conctituent des obligations islamiques ; aucun musulman ne peut les prendre à la légère ou les mépriser en soi. Celui qui s'oblige de faire ou fait le contraire, nous sommes innocents vis-à-vis de lui, et de ce qu'il dit ou fait.

Les Politiques du Monde, ainsi que les gens de l'opinion publique portent de nos jours le slogan DU PLURALISME, de la nécessité et de la paix, contrairement aux opinions des gens et à leurs idéologies.

L'ISLAM, depuis que la révélation a commencé sur **LE PROPHETE**, **considère les divergences entre les gens comme une réalité universelle et humaine fondant son Système politique, social et culturel sur la base de ces divergences et variétés.**

«NOUS VOUS AVONS REPARTIS EN PEUPLES ET TRIBUS DIFFERENTS POUR QUE VOUS COOPERIEZ».

CORAN : LES CLOISONS S 49 / V 13

LE PLURALISME dans la logique de **L'ISLAM**, exige de bonnes dispositions psychologique et rationnelle, pour s'en prendre à ce dernier, relativement à tout ce qui se passe, par ses mains, en fait de biens et d'intérêts ; **et cela, parce que la sagesse est le but du croyant, partant où il la trouve, il en est le plus digne !**

Pour cette raison, celui qui considère L'ISLAM et LES MUSULMANS comme un groupe fermé, caché derrière des rideaux, qui les isolent du reste du Monde, les empêchent de prendre des autres et de leur donner, fait un grand tort.

LES FRERES MUSULMANS réaffirment leur attachement à cette vision islamique, juste et orthodoxe. Ils composent avec les gens, leur ouvrent le coeur et l'esprit. Ils ne se considèrent supérieurs à personne. Ils ne font pas les généreux de manière ostentatoire, sur personne.

L'ISLAM réaffirme que sa main est tendue à tous généreusement, avec amour et clairement, et qu'il adresse la paix au Monde entier en paroles et en actes. Par cela **LE PROPHETE** était **IMAM DE LA MISERICORDE** envoyé à tous les Mondes. Par cela uniquement, l'appartenance à **LUI** et à la Vérité qu'il a apportée, se prouve.

«SI TU ETAIS GROSSIER, COLEREUX, LES GENS SERAIENT DISPERSEES AUTOUR DE TOI»

CORAN : LA FAMILLE D'IMRAN S 3 / V 159

«C'EST VRAIMENT UN RAPPEL POUR TOI, TON PEUPLE, VOUS POSEREZ BIENTÔT DES QUESTIONS»

CORAN : L'ORNEMENT S 43 / V 44

4) - LA FEMME DANS LA SOCIETE ISLAMIQUE

La femme est, une créature pure honorée par **DIEU LE TRES HAUT**, comme il a honoré l'homme.

«NOUS AVONS HONNORE L'HOMME, L'AVONS PORTE SUR TERRE ET MER, NOUS LUI AVONS ACCORDE SA NOURRITURE EN FAIT DE BONNES CHOSES ET L'AVONS PORTE SUPERIEUR A BEAUCOUP DE NOS CREATURES».

CORAN : L'ASCENSION S 17 / V 70

La femme est également une créature douée de raisons, orthodoxe et solide, tant que ce qui touche l'homme ne la touche pas, en fait de maladies. Le discours divin lui est adressé dans **LE CORAN** ainsi que **LA SOUNNA**, autant qu'ils sont adressé à l'homme. **Elle est responsable comme lui, entièrement**, même si l'homme le plus proche d'elle, se définit comme différent d'elle. La responsabilité pénale et civile est celle de l'homme. Sa protection financière n'est pas affectée et tous ses comportements financiers sont établis et sont réels, sans le consentement de son mari, de son frère ou de quelqu'un d'autre.

Nous avons clarifié que la supériorité du mari sur la femme se limite aux problèmes communs à la femme et à l'homme, et que c'est une supériorité d'affection, de compassion, et de consultation face à des responsabilités que porte son mari.

Sur le plan général, la femme n'est pas un être inférieur à l'homme. Nous avons présenté les arguments qui fondent la véracité de notre choix juridique, que **la femme a comme l'homme le droit de participer aux élections législatives et au syndicalisme** comme elle a le droit de prendre les responsabilités au niveau des Conseils, de prendre les Postes de direction à l'exception de celui **DU GRAND IMAM** et de ce qui s'y rattache. Quant à l'occupation des Postes juridiques, la porte lui est ouverte par l'effort personnel d'application.

5) - LE PROBLÈME DES DROITS DE L'HOMME

Un différend triste qu'on adresse aux Musulmans, c'est bien :

L'accusation de prendre à la légère les Droits de l'Homme, de porter justice à Ces Droits, de les menacer à une époque où les Musulmans en tant que Peuple, **GOUVERNEMENT**, Collectivité ou Individu, sont exposés à des formes d'hostilité sans précédent, quant à leurs plus élémentaires droits et liberté.

Cependant, les Musulmans voient que LES GOUVERNEMENTS, et les Politiciens dans les grands Etats du Monde, utilisent deux poids et deux mesures, quant aux faits et positions.

Une balance qui cherche justice et équité, attachement aux documents relatifs aux Droits de l'Homme, quand les fait concernent les Non Musulmans, et, une balance injuste et hostile, qui justifie l'hostilité, quand les faits portent sur un Peuple ou un Gouvernement musulman.

Les évènements Bosniaques, Hersks et le drame des Tchètchènes ne sont pas lointains.

Peut-être que c'est nous répéter, que de nous rappeler et de rappeler au Monde, en même temps, que **L'ISLAM, comme nous le savons, était et est toujours le seul modèle idéologique qui a honoré l'homme et l'humanité,** s'élevant par cet homme, au-dessus des différences de langues, de couleurs et de races.

L'ISLAM a depuis les premiers temps de son avènement, protégé le sang, l'honneur, les biens et les choses privées.

Aussi, pour tout cela, **L'ISLAM** a-t'il rendu répréhensible, toute inconduite y afférente, mieux, l'attachement absolu à leur sauvegarde essentielle, est-il exigé par **une obligation religieuse, un rite islamique, que le non respect par les autres, ne rend pas caduque.**

«QUE L'INJUSTICE D'UN PEUPLE NE VOUS INCITE PAS A L'INJUSTICE ; SOYEZ JUSTES, CELA EST PROCHE DE LA PIETE».

CORAN : LE PLATEAU SERVI S 5 / V 8

Si certains Musulmans, ici et là, maintenant ou dans le passé, n'ont pas considéré cette obligation comme il se doit, à la limite, ont été incapables de la présenter aux gens, **leur pratique d'une telle obligation ne saurait être comptabilisé sur le dos de L'ISLAM ou rapportée à LUI.**

Nous avons appris à connaître les hommes, **mais il y a également que nous disions, et disons** aux autres qui s'inspirent de nous, et au Monde autour de nous, **que nous sommes à la tête des Propagandistes pour le respect des Droits de l'Homme**, pour leur sécurité et pour la facilitation des voies d'exercice des libertés **dans le cadre d'un Système Moral et Juridique.**

Convaincus que la liberté de l'homme est sa voie vers le bonheur et vers toute renaissance et invention.

L'hostilité aux Droits et Libertés, sous Slogan, tel qu'il soit un mépris à l'Humanité, et ramène l'homme à un rang inférieur à celui où **DIEU** l'a placé, c'est l'isoler de ses potentialités et dispositions, c'est-à-dire, de la maturité et du développement.

Nous proclamons alors et nous marquons devant la conscience du Monde entier que les grandes injustices que vit l'époque, tombent sur les Musulmans et ne proviennent pas de Musulmans. Les gens doués de raison et les croyants en tout lieu doivent lever leurs voix pour l'appel à l'égalité dans la jouissance de la liberté et des Droits de l'Homme.

Cette égalité est la voie réelle vers la Paix internationale et sociale, vers un **Nouvel Ordre Mondial** qui renvoie l'injustice et l'hostilité.

III / PRINCIPES DE RECONCILIATION

Les quinze principes suivants peuvent être considérés comme la résultante des Principes Démocratiques qu'évoque **LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS**. Nous avons proclamé ces Principes de façon globale, et avons invité les Partis et les Forces Politques **EN EGYPTE,** à les appuyer en tant que Document National. De même qu'ils ont été inscrits dans notre Programme Politique, face aux Elections Générales de Novembre 1995.

QUINZE PRINCIPES / A SAVOIR

1) **L'affirmation totale que le Peuple est la source de tous les Pouvoirs** au point qu'il n'est pas permis à une Personne, ou un Parti, ou à une Communauté, ou à une Institution, quelconque, de s'arroger le droit de prendre le Pouvoir ou de continuer à l'exercer, que s'il est tiré de sa volonté réelle et indépendante du Peuple.

2) **L'attachement aux Principes de l'Alternance au niveau des Institutions**, et leur respect par le vote libre, général et transparent.

3) **L'affirmation de la Liberté de culte religieux.**

4) **La Confirmation de la Liberté de remplir les obligations religieuses relatives aux cultes** des Religions célestes révélées, individuellement, chacun en ce qui le concerne.

5) **L'Affirmation de la Liberté d'opinion**, de sa proclamation, et le droit de la répandre pacifiquement, dans le cadre du Système Général et des Règles générales de fondements principaux de la Société auxquelles il a été fait mention dans le premier chapitre de la Constitution.

   Ainsi que le droit de posséder et d'utiliser les différents moyens des différents canaux d'information (Télévision, Radios, Films, Appareils, Vidéo, Livres, Publications) ce qui est une nécessité pour réaliser cela.

6) **L'Affirmation de la liberté de former des Partis Politiques**, et qu'il ne soit pas donné à aucune Direction Administrative, le droit d'ingérence par l'interdiction ou la limitation de ce droit.

   L'Institution Judiciaire indépendante doit être la source pour décider ce qui doit être antinomique au Système Général et aux Règles Générales des principaux fondements de la Société, ou ce qui pourrait être considéré comme un dérangement à l'attachement de l'action pacifique, et au non recours à la violence ou aux menaces.

7) **L'Affirmation de la Liberté de réunion de masses**, en général, de leur propagande, de la participation à ces réunions dans le cadre de la paix sociale, de la non atteinte à la sécurité, de la non violence, et de la réglementation du port d'armes.

8) **L'Affirmation du Droit à la manifestation pacifique**

9) **L'Affirmation de la Nécessité de représenter le Peuple à l'Assemblée** élue librement, et pour une durée limitée, après laquelle les élections se referont, avec comme nécessité, que les Lois renferment les garanties qui assurent leur transparence, leur fiabilité et l'égalité de ceux qui les organisent.

10) **L'Assurance du Droit de chaque citoyen et citoyenne, à participer au Elections Législatives,** quand les conditions générales, fixées légalement, y seront réunies.

11) **La Préservation du Droit de chaque citoyen et citoyenne, à porter le Droit d'être membre de l'Assemblée**, quand les conditions générales, fixées légalement, y seront réunies.

12) **La Garantie de l'Indépendance de la Justice, à tous les niveaux, par** toutes les mesures à assurer toutes les conditions pour éloigner toute suspicion ou ambition, et que personne ne soit jugée que devant son juge nature, et que soient rejeté tous les Tribunaux d'exception, qu'également les compétences des Tribunaux militaires se limitent à des crimes et différents militaires seulement.

13) **La Séparation des deux Chambres d'accusation et de Vérification**, que la Députation soit indépendante, non subordonnée au Ministère de la Justice, et qu'il soit du droit de tout un chacun, emprisonné, de recevoir une Institution Judiciaire.

14) **L'Eloignement de l'Armée de la Politique et sa consécration spéciale à la Défense de la Patrie, que le Gouvernement ne l'utilise pas, directement ou indirectement**, pour s'imposer, dominer ou menacer, en empêchant les libertés populaires voire générales, et le Ministre de la Défense soit un civil, un politique, à l'instar des autres Ministres.

15) **Que la Police et toutes les Forces de sécurité internet soient des fonctions civiles**, comme l'a stipulé la Constitution et que leurs tâches soient définies dans la présentation de la sécurité de l'Etat et de la Société, comme un tout.

    Et il n'est pas autorisé, que l'Armée soit à la disposition du Gouvernement pour sa formation ou pour étouffer l'opposition ; plutôt qu'un système qui contrôle l'action de l'Armée soit conçu, qui guide sa direction, et qui empêche qu'elle s'ingère dans des activités et les élections générales.

Voilà pour les Principes Démocratiques, quant à l'actuelle Constitution, et aux propositions d'amendement ou d'abrogation...

Nous considérons que l'équation principale et le premier problème ne résident pas dans la présente Constitution, autant qu'ils se trouvent dans les Lois qui ont vidé de leurs articles relatifs aux Libertés de Droits généraux ou particuliers, et au Système Electoral, leur contenu réel, et on détruit les Principes de liberté, d'égalité et de pluralisme politique et idéologique, qui y sont édictés.

Il est alors inutile de faire quelques réformes constitutionnelles globales ou partielles en laissant ces Lois continuer, et cela pour que les Libertés Générales et Particulières des Droits de l'Homme, s'affirment et se consolident, et que la Liberté de presse, d'information et de contact avec les masses, soit effective.

Or donc, voici notre livre, nous le tenons avec force et foi.

Nous affirmons notre attachement aux Principes de notre Religion au Règles de NOTRE SHARIA, et que L'ISLAM est la solution, nous ne nous écarterons jamais, s'il plaît à DIEU !

«Ô DIEU, OUVRE ENTRE NOUS ET NOTRE PEUPLE PAR LA VERITE TU ES LE MEILLEUR CONQUERANT».

CORAN : LES LIMBES S 7 / V 89

LOUANGE A DIEU LE SEIGNEUR DES MONDES

IV - LA POLITIQUE ET NOUS LES FRERES MUSULMANS

Certains gens diront : qu'est-ce que **LES FRERES MUSULMANS** ont à faire dans le Parlement,

LES FRERES MUSULMANS sont un groupe religieux, alors que ça c'est la voie des Institutions Politiques !

N'est-ce pas que cela corrobore les déclarations des gens, comme quoi, **LES FRERES MUSULMANS** sont une Association Politique qui ne se limite pas seulement à l'Appel Islamique tel qu'ils le prétendent ?

Je réponds franchement et clairement à celui qui fait une telle déclaration, **CHERS FRERES :**

1) **Quand au fait que nous sommes des politiciens, maîtres** de partis, nous protégeons notre parti et ne pouvons en soutenir un autre franchement, nous ne sommes pas ce qu'ils déclarent à notre endroit, et nous le serons jamais, personne ne peut donner la preuve du contraire, la moindre preuve.

2) **Quant au fait que nous sommes politiques**, c'est-à-dire que nous nous préoccupons des affaires de notre Nation, nous croyons que le Pouvoir Exécutif est une partie de l'enseignement de **L'ISLAM,** qui s'inscrit dans ses Règles.

Nous oeuvrons pour déterminer, pour parfaire et pour réformer au besoin, l'Administration de l'Exécutif.

Nous pensons fermement que nous n'y avons rien apporté de nouveau. C'est ça qui reste et demeure connu de tout musulman qui étudie L'ISLAM, de manière correcte.

L'IMAM MARTYR, que **DIEU** l'agrée, clarifie cela dans une Epître au Congrès des Etudiants affiliés **AUX FRERES MUSULMANS** sous le titre ***«LA RELIGION ET LA POLITIQUE»***.

*«Rarement, tu vois une personne qui te parle de Politique et de **L'ISLAM, sans se séparer, de manière telle que les deux concepts ne se retrouvent pas, chacun de son côté**. En fait, ces deux concepts, chez certains, ne se croisent jamais, et ne peuvent par conséquent, être réunis.*

Ainsi, CE MOUVEMENT a-t-il été qualifié d'islamiste et non de politique. C'est là donc, un Regroupement religieux où il n'y a point de politique !

Et j'ai vu dans les types de règlement d'Association, et de leurs méthodes d'établissement, que les Associations n'abordent pas les questions politiques.

*Et avant d'aborder cette position sainement ou par erreur, **j'aimerais attirer l'attention sur deux faits importants, à savoir, qu'il y a une grande différence entre l'esprit partisan et la politique** ; il se peut, qu'ils se recoupent et il se peut, qu'ils se séparent. **Ainsi qu'il suit :***

PREMIEREMENT

L'homme peut être politique au sens plein du terme, sans être en contact avec un parti, de près ou de loin, et il peut appartenir à un parti sans connaître la Politique.

***Il se peut qu'il les réunisse**, tous les deux aspects, il devient politique, membre d'un parti politique, au même titre.*

***ET MOI**, quand je parle de la politique, en ce terme, je vise plutôt la politique au sens absolu, et c'est le regard dans les affaires intérieures et extérieures de la Nation, sans être limité par l'esprit partisan : ceci est un cas.*

DEUXIEMEMENT

Les Non Musulmans, quand il ont ignoré **CET ISLAM** ou quand ils ont été découragés par **L'ISLAM** par sa stabilité dans l'âme de ses partisans (*disciples*), sa solidité dans les coeurs des croyants, et par la disposition de chaque Musulman à le racheter par la vie pour la richesse : **ils n'ont pas tenté de le blesser, de blesser L'ISLAM**, de blesser ses apparences, ses formes, et les coeurs des Musulmans, **mais plutôt, ils ont essayé de limiter ses sens dans un cercle** étroit qui emporte tout ce qui s'y trouve, comme aspects positifs pratiques.

Même, s'ils ont laissé aux Musulmans, après cela, des noms secondaires, les formes et les apparences n'empêchent pas la faim.

Ils ont alors fait comprendre aux Musulmans que l'Islam et la Sociologie constituent autre chose, que **L'ISLAM** est une chose et la Loi en est une autre, la Culture Générale son contraire, que **L'ISLAM** est une chose qui doit s'éloigner de la Politique.

Parlez-moi, par **VOTRE SEIGNEUR, Ô FRERES** :

Si **L'ISLAM** est une autre chose que la Politique, la Sociologie et la Culture, qu'est-ce qu'il est alors ?

Est-ce ces génuflexions vidées du coeur ou ces mots comme le dit **RABIA AL ADUVIYA** : «***LE PARDON QUI A BESOIN DU PARDON***» !

Est-ce pour cela que **L'ISLAM,** a été, **Ô FRERES**, révélé comme Système parfait, bien clair et bien détaillé, pour clarifier toute chose, pour une guidée et une miséricorde à un peuple croyant ?

Ce sens restreint de **L'ISLAM**, c'est par cela que les adversaires de **L'ISLAM** ont tenté de bloquer les Musulmans, de se moquer d'eux en leur disant :

«*Nous vous avons laissé la Liberté religieuse, et la Constitution stipule que la Religion officielle de l'Etat est* ***L'ISLAM***».

JE PROCLAME, Ô FRERES, au-dessus de cette tribune, avec franchise, clarté et force :

1) **Que L'ISLAM est une chose autre que ce sens dans lequel ses adversaires, ses ennemis, dont certains parmi ses fils, ont voulu le bloquer, l'enchaîner.**

2) ***Que L'ISLAM est Foi, Adoration, Patrie, Nationalité, Tolérance, Force, Qualité Morales, Matière, Culture et Lois.***

3) ***Qu'on exige du Musulman, par sa soumission, de s'intéresser à toutes les affaires de sa Nation ; celui qui ne se préoccupe pas des problèmes des Musulmans, ne fait pas partie d'eux.***

Je crois que nos Aïeuls que ***DIEU*** *les agrée, n'avaient pas compris* ***L'ISLAM*** *autrement.*

Par ***LUI****, ils jugeaient, pour* ***LUI****, ils combattaient, sur Ses bases ils traitaient mutuellement, dans* ***Ses*** *limites, ils agissaient en toute chose liée aux choses pratiques de la vie d'ici-bas, avant les choses spirituelles de l'au-delà.*

Puisse ***DIEU*** *accorder Sa Miséricorde* ***AU PREMIER CALIFE*** *quand IL dit :*

«SI JE PERDAIS UNE CHAINE DE CHAMEAUX, JE LA TROUVERAIS DANS LE LIVRE DE DIEU»

Après cette définition générale du sens général de ***L'ISLAM*** *et du sens de la Politique dépourvue d'esprit partisan,* ***je peux proclamer haut, avec franchise, que la soumission du Musulman ne sera point effective que s'il est politique, jetant le regard dans les affaires de la Nation, s'intéressant à elle, avec jalousie.***

Je peux également dire que cette définition et abstraction, desdits ennemis, est un fait que ***L'ISLAM*** *n'approuve pas.*

Il est du devoir de chaqe Association Islamique, de poser à la tête de son programme, l'intérêt des affaires politiques de sa Nation*, sinon elle sera elle-même, dans le besoin de comprendre la significaiton de* ***L'ISLAM****. Laissez-moi,* ***Ô FRERES****, continuer avec vous, un peu, pour fixer ce sens qui peut paraître surprenant, étrange, pour un peuple habitué à entendre toujours, la mélodie de la séparation de* ***L'ISLAM*** *de la* ***POLITIQUE.*** *Ce sens qui peut laisser certains gens dire après notre départ de ce champ, que* ***LE MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS a abandonné ses principes et s'est révolté contre son Statut Religieux pour devenir une Organisation Politique. Ce qui conduirait chacun, selon son propre point de vue, à interpréter dans un certain sens, cherchant les raisons de ce changement.***
Et ***DIEU*** *sait,* ***MESSIEURS****, que* ***LES FRERES MUSULMANS*** *n'ont jamais été apolitiques et ils ne le seront jamais. S'il plaît à* ***DIEU*** *!*

Leur appel n'a jamais dissocié la Religion de la Politique, et les gens ne les ont jamais considérés comme partisans, une seule fois.

«QUAND ILS ENTENDENT L'ARROGANCE, ILS S'EN DÉTOURNENT ET DISENT : NOUS AVONS NOS OEUVRES ET VOUS AVEZ VOS OEUVRES, QUE LA PAIX SOIT SUR VOUS, NOUS NE VOULONS PAS DES IGNORANTS».

Il est impossible qu'ils suivent un objectif qui n'est pas le leur, ou qu'ils oeuvrent pour une idée qui n'est pas la leur ou qu'ils ne donnent une couleur qui n'est pas celle de L'ISLAM.

«A LA COULEUR DE DIEU ! ET QUI EST LE PLUS QUE DIEU BEAU DE COULEUR , C'EST LUI QUE NOUS ADORONS».

CORAN : LA VACHE S 2 / V 138

L'IMAM MARTYR HASSAN AL BANNÂ (R.H.L.)

VOILA POUR NOTRE APPEL !

V - EN ADDITIF

LES DIX CONSEILS DE L'IMAM MARTYR HASSAN AL BANNÂ,

A LIRE, A MEDITER ET A PRATIQUER

1) Lèves-toi pour prier dès l'audition de l'appel du **MUEZZIN**, quelles que soient les circonstances.

2) Récites **LE CORAN,** lis-le, écoutes sa lecture ou bien loues **DIEU** et ne passes pas inutilement la moindre partie de ton temps.

3) Efforces-toi pour parler **L'ARABE** littéral cela fait partie du culte de **L'ISLAM**

4) Ne discutes-pas beaucoup sur n'importe quel sujet car la discussion est inutile.

5) Ne ris pas trop, car le coeur attaché à **DIEU** doit être calme et sérieux.

6) Ne t'amuses pas, car la Nation combattante ne connaît que le sérieux.

7) N'élèves pas ta voix plus que nécessaire pour te faire entendre à ton interlocuteur, car la Nation combattante ne connaît que le sérieux.

8) Ne dénigres pas les gens, ne récuses pas les Organismes et ne parles que du bien.

9) Fais la connaissance de tout Frère que tu rencontres même s'il ne cherche pas à te connaître, car l'amour et la connaissance sont la base de notre appel.

10) Les heures sont avérées trop étroites par rapport aux obligations, donc aides les autres pour qu'ils puissent bénéficier de leurs temps, même si cela nécessite la diminution du temps consacré à l'accomplissement de ta mission.

L'IMAM MARTYR HASSAN BANNÂ (R.H.L.)

COMME DERNIER MOT

MEILLEURS REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCE AMICALE

* A TOUT LE GROUPE D'ETUDE ISLAMIQUE DU SENEGAL QUI L'EDIFIE FACE **A DIEU** SOUS L'EGIDE DE **CHEIKH SOUBKI SYLLA** DE DAKAR. L'EQUIPE EVAILLANTE QUI VIENT AINSI DE METTRE **LE PRESENT DOCUMENT DU MOUVEMENT DES FRERES MUSULMANS FONDE EN EGYPTE PAR L'IMAM MARTYR HASSAN AL BANNÂ** (1906 - 1949) A PROXIMITE DE MAIN IMMEDIATE DES FRANCOPHONES DE PAR LE MONDE FRIANDS DE SAVOIR VRAIMENT / DOCUMENT BASE SUR **LE CORAN ET LA SOUNNA ORTHODOXE** / TRES RICHE / TRES SUSCEPTIBLE D'ETRE D'UNE TRES GRANDE PORTEE D'ACTION RELIGIEUSE : DONC SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE / **FACE A «L'OCCIDENTALISME» ENVAHISSANT QUI SAPE LES SOCIETES VERTUEUSES** / ET DE SURCROIT TRADUIT EN FRANCAIS AVEC UNE JUSTESSE SUFFISANTE.

** EGALEMENT, AU MODELISTE **AMADOU ABDOULAYE DIAGNE** QUI A SU REUSSIR LA PRESENTATION LOCALE INDISPENSABLE, POUR CET INSTRUMENT DE TRAVAIL EXCEPTIONNEL / EN ENROBANT LA TRADUCTION **DE L'APPEL ISLAMIQUE DE L'IMAM MARTYR** QUE VOILA ESSENTIEL D'UN CHEME(1) PARTICULIER VISANT, AU DEMEURANT, UN TRANSIT AGREABLE A L'ENDROIT DES CONTEMPORAINS MERITOIRES ET DES GENERATIONS FUTURES DE TOUS LES CONTINENTS.

QUE LA MISERICORDE DE DIEU SOIT SUR NOUS TOUS, AMIN !

---

[1] **SCHEME :** **A)** Représentation qui assure un rôle d'intermédiaire entre les catégories de l'entendement et les phénomènes sensibles. Le chème pur de la quantité est le nombre.

B) Disposition, forme, structure. D'après le Dictionnaire Universel / Hachette / Page 1079